



Évolution des salaires de base dans le secteur privé

Résultats provisoires du 4^e trimestre 2023

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) progresse de 0,4% au cours du 4^e trimestre 2023 dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales (tableau 1). Il croît de 0,4% dans le tertiaire, ainsi que de 0,3% dans l'industrie et dans la construction. Sur un an, le SHBOE augmente de 4,1% fin décembre 2023 après +4,5% fin septembre 2023.

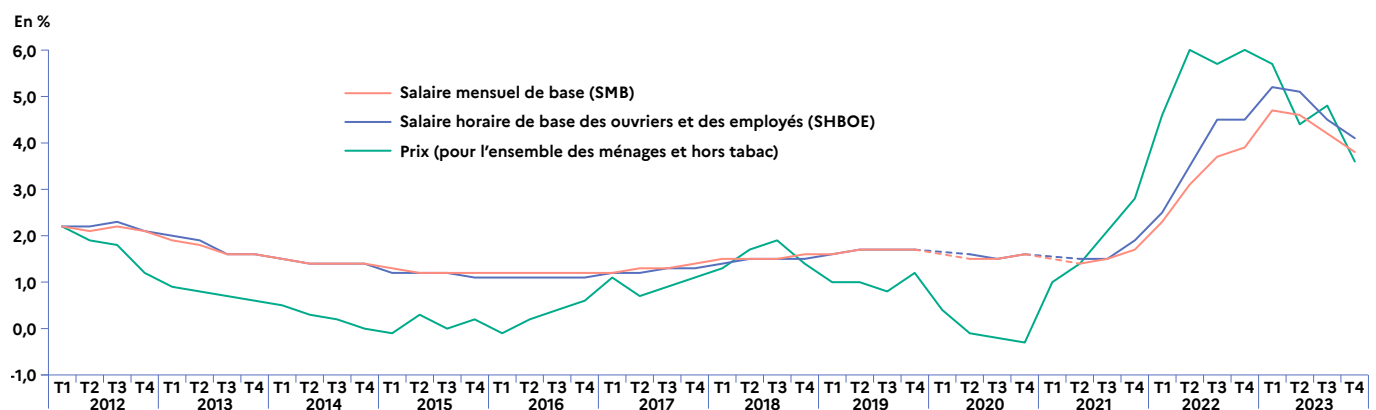
L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,3% au cours du 4^e trimestre 2023 (tableau 2). Sur un an, il augmente de 3,8% après +4,2% le trimestre précédent.

Ces évolutions doivent être mises en regard de l'inflation : les prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmentent de 3,6% entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023¹ (graphique 1). Sur un an et en euros constants, le SHBOE augmente ainsi de 0,5% et le SMB de 0,2%.

Par secteur d'activité, le SMB croît, au cours du 4^e trimestre 2023, de 0,3% dans l'industrie et dans le tertiaire et de 0,2% dans la construction (tableau 2). Sur un an, il augmente respectivement de 4,1%, 3,8% et 3,5% pour chacun de ces secteurs (industrie, tertiaire et construction). En euros constants et sur la même période, il augmente de 0,5% pour l'industrie, de 0,2% pour le tertiaire et il diminue de 0,1% pour la construction (graphique 2).

Par catégorie socioprofessionnelle, le SMB progresse, au cours du 4^e trimestre 2023, de 0,4% pour les ouvriers, de 0,3% pour les employés et pour les professions intermédiaires et de 0,2% pour les cadres (tableau 3). Sur un an, il augmente respectivement de 4,3%, 3,9%, 3,7% et 3,3% pour chacune de ces catégories (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres). En euros constants et sur la même période, il augmente de 0,7% pour les ouvriers, de 0,3% pour les employés, de 0,1% pour les professions intermédiaires et il diminue de 0,3% pour les cadres (graphique 2).

GRAPHIQUE 1 | Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Avertissement : pour le salaire horaire de base et le salaire mensuel de base, les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés.

Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

¹ Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages. Cet indice est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les modalités de revalorisation du Smic font quant à elles référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (+3,7% de décembre 2022 à décembre 2023).

TABLEAU 1 | Évolution des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023	Au 3 ^e trimestre 2023	Au 4 ^e trimestre 2023
Ensemble	1,9	1,2	0,6	0,4	4,5	4,1
Industrie* (DE à C5)	2,2	1,2	0,6	0,3	4,6	4,3
Construction* (FZ)	1,7	0,9	0,5	0,3	3,8	3,4
Tertiaire* (GZ à RU)	1,9	1,2	0,6	0,4	4,5	4,1

TABLEAU 2 | Évolution des salaires mensuels de base par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023	Au 3 ^e trimestre 2023	Au 4 ^e trimestre 2023
Ensemble	1,9	1,0	0,5	0,3	4,2	3,8
Industrie* (DE à C5)	2,1	1,1	0,5	0,3	4,3	4,1
Construction* (FZ)	1,9	0,9	0,4	0,2	3,8	3,5
Tertiaire* (GZ à RU)	1,8	1,0	0,5	0,3	4,2	3,8

TABLEAU 3 | Évolution des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle

En %

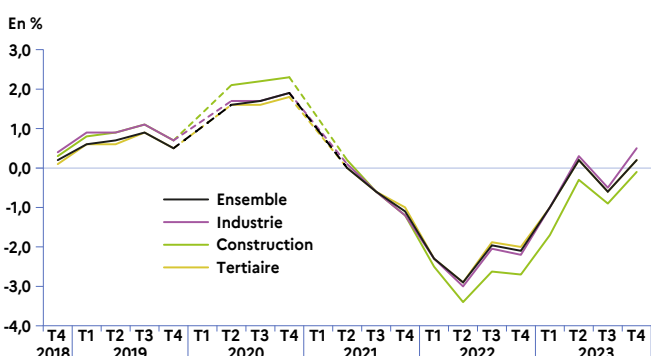
	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023	Au 3 ^e trimestre 2023	Au 4 ^e trimestre 2023
Ensemble	1,9	1,0	0,5	0,3	4,2	3,8
Ouvriers	2,2	1,0	0,6	0,4	4,7	4,3
Employés	1,7	1,3	0,5	0,3	4,3	3,9
Professions intermédiaires	2,0	0,9	0,5	0,3	4,1	3,7
Cadres	1,7	0,9	0,5	0,2	3,6	3,3

* Les regroupements utilisés sont obtenus à partir du niveau A17 de la nomenclature agrégée « NA » fondée sur la nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2).
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

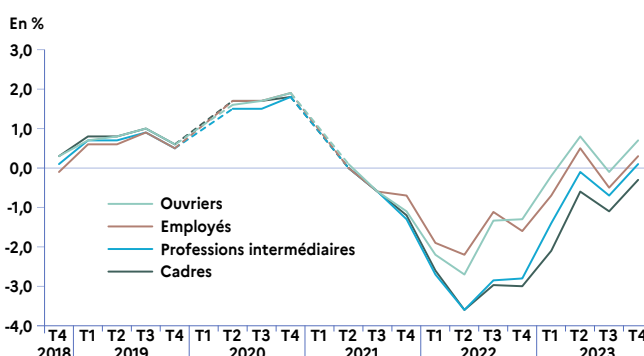
Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

GRAPHIQUE 2 | Glissement annuel des salaires mensuels de base (en euros constants)

Par secteur d'activité



Par catégorie socioprofessionnelle



Avertissement : pour le salaire mensuel de base, les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation hors tabac (utilisé comme déflateur).

Les résultats provisoires présentés ici sont établis à partir des 10 200 premiers questionnaires exploitables reçus au 6 février 2024.
 Les résultats définitifs seront publiés le 22 mars 2024.

Kevin Garcia (Dares)

Directeur de la publication
 Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
 Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
 Thomas Cayet

Maquettistes
 Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
 Dares, ministère du Travail,
 de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
 Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
 ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

